

3 décembre 2002

02.167

Interpellation du groupe radical

Toujours plus à l'ouest?

A l'heure où les collaborations intercantionales se multiplient, les choix en matière de politique extérieure des cantons ont des implications stratégiques importantes. On constate que le Conseil d'Etat neuchâtelois a décidé d'orienter une partie déterminante de ses collaborations du côté de l'Arc lémanique et en particulier du canton de Vaud.

- C'est nouveau: cette orientation est apparue dès l'élection du nouveau Conseil d'Etat (mai 2001);
- c'est répétitif: après la promotion économique, les projets en matière universitaire, le Conseil d'Etat a annoncé récemment de nouveaux domaines de collaboration;
- c'est important: cette réorientation constitue une rupture claire avec la politique précédente qui privilégiait l'Espace Mittelland et, en particulier, les cantons de Berne, Fribourg et Jura.

Aux yeux du groupe radical, de tels choix impliquent une analyse stratégique à long terme qui mérite un débat parlementaire.

Or, nous constatons que le Conseil d'Etat n'a pas présenté cette politique devant le Grand Conseil. Le programme de législature ne comprenait d'ailleurs même pas un chapitre à ce sujet.

Nous souhaitons que le Conseil d'Etat nous dise:

- sur quels critères il base cette réorientation qui semble générale, voire systématique;
- comment il entend (enfin) associer le Grand Conseil et la commission des affaires extérieures à la définition de ces orientations stratégiques;
- s'il entend, comme le Conseil d'Etat vaudois, présenter régulièrement un rapport à ce sujet au Grand Conseil;
- s'il estime avoir tenu compte de tous les éléments stratégiques pertinents avant de prendre ces décisions?

Signataires: D. Cottier, R. Debély, J. Tschanz, J.-B. Wälti, A. Gerber, F. Loeffel, D.G. Rossier, B. Keller, M. Schafroth, W. Geiser, R. Tanner, R. Comte, Ph. Haeberli, M.-L. Béguin, C. Schallenberger, E. Berthet, P. Sandoz, W. Haag, M. Grossmann et Y. Morel.